

Les organisations syndicales nivernaises :



29 JANVIER

JOURNÉE NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE de GREVES et MANIFESTATIONS

La crise économique, amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leur emploi et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, en sont les premières victimes. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités, elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Face à cette situation et considérant qu'il est de leur responsabilité d'agir en commun, les organisations syndicales nivernaises CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à agir massivement et interpeller les responsables gouvernementaux et patronaux le 29 JANVIER pour :

☐ **Défendre l'emploi privé et public :**

La fermeture de la SIL à Nevers, après la délocalisation de FOG, celle annoncée d'HENKEL à Cosne, les suppressions d'emplois à ANVIS Decize et dans de nombreuses PME, commerces..., le chômage partiel, l'arrêt massif des missions d'intérim, de CDD, sont autant de mesures qui frappent durement les salariés nivernais et leur famille. Les différentes réformes du gouvernement dans les services publics (éducation nationale, RGPP), la fermeture de l'EIAT à Château Chinon et de la 15ème BSMAT à Fourchambault-Garchizy, les privatisations, ont pour conséquence de supprimer de nombreux emplois, d'aggraver la précarité, d'éloigner les services publics des usagers. **Défendre l'emploi privé et public, c'est vital pour le département.**

☐ **Lutter contre la précarité et les déréglementations économiques et sociales :**

La précarité frappe de plus en plus de nivernaises et nivernais. Trop de salariés ne peuvent plus vivre décemment de leur salaire. Les déréglementations du temps de travail ont considérablement aggravé les conditions de travail. Le projet de loi élargissant le travail du dimanche accentuerait cette situation.

Exiger le plein emploi et des droits pour tous est une priorité.

☐ **Exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités :**

La baisse du pouvoir d'achat fortement accentuée par le chômage partiel, frappe beaucoup de nivernaises et nivernais. Augmenter les salaires de manière conséquente, les retraites, les allocations de chômage, les minima sociaux, **c'est une exigence sociale pour permettre de répondre aux besoins essentiels des familles, relancer la consommation.**

☐ **Défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale**

Le recul de l'âge limite du départ à la retraite à 70 ans, les franchises médicales sont inadmissibles, de même que le transfert sur les mutuelles et les mutualistes d'une partie du déficit de la Sécurité Sociale. **Les droits à la santé, à la retraite, à l'emploi doivent être des garanties collectives pour tous.**

☐ **Des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité, c'est tout le contraire qui se met en place avec la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), les réformes de l'Education Nationale, ou bien celle à venir sur la santé. Investir dans les services publics, accessibles à tous, rénovés c'est indispensable pour l'avenir des nivernais.**

**TOUS, SALARIÉS DU PRIVÉ ET DU PUBLIC, CHÔMEURS, RETRAITÉS
SOMMES CONCERNES**

le 29 JANVIER

**DECIDONS DE LA GREVE DANS LES ENTREPRISES,
PARTICIPONS NOMBREUX à la MANIFESTATION UNITAIRE à**

NEVERS à 16 h – départ devant la gare SNCF -

Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique. Voici les propositions et revendications communes des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA :

1 – Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique :

De nombreuses entreprises mettent la pression sur les sous-traitants et fournisseurs faisant supporter à leurs salariés blocages de rémunérations et pertes d'emplois. Par ailleurs, les salariés sont contraints à des durées du travail élevées, tandis que les salariés temporaires, en intérim ou en CDD, sont les premiers à faire les frais des baisses d'activité. Des entreprises utilisent la crise pour opérer des restructurations tout en maintenant la rémunération de leurs actionnaires.

C'est intolérable et inadmissible.

Les entreprises confrontées aux baisses d'activité utilisent des mesures de sauvegarde d'emplois comme le chômage partiel, les jours de RTT ou de congés... Toutes ces mesures doivent être négociées dans l'objectif de préserver l'emploi et les salaires. Les aides publiques doivent aussi y être conditionnées.

Les entreprises doivent améliorer l'indemnisation du chômage partiel

et tous les salariés doivent pouvoir en bénéficier. Ces périodes de baisse d'activité doivent être utilisées pour développer la formation professionnelle et renforcer la compétence des salariés.

Dans toutes les entreprises, quelle que soit leur situation, c'est notamment en investissant dans la formation et le travail qualifiant et en réduisant la précarité que la performance sera assurée.

Dans la fonction et les entreprises publiques, il est indispensable de répondre aux besoins de notre société et de la population et de leur attribuer les moyens nécessaires. Dès 2009, le gouvernement doit renoncer aux 30.000 suppressions de postes. Il faut abandonner une politique aveugle de suppression d'emplois et penser autrement l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale.

La situation des salariés précaires du public appelle des mesures de justice sociale.

2 – Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités :

Les exigences des actionnaires ont conduit, dans beaucoup d'entreprises, à l'accroissement des inégalités. Elles se sont aussi traduites par une redistribution des richesses privilégiant le versement des dividendes au détriment des salaires et de l'investissement.

Dans les branches, les entreprises les fonctions publiques, les négociations salariales doivent assurer au moins un maintien du pouvoir d'achat et une réduction des inégalités.

Les allègements des cotisations sociales doivent être conditionnés à la conclusion d'accords salariaux

3 – Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat :

Il est de la responsabilité de l'Etat et de l'Union Européenne de décider de politiques d'interventions publiques coordonnées favorisant une relance économique. Celles-ci doivent viser à la fois :

- une relance par la consommation en améliorant le pouvoir d'achat, en priorité des revenus les plus modestes parmi lesquels de nombreux salariés, demandeurs d'emploi, retraités et bénéficiaires de minima sociaux.
- une politique de développement de logement social à la hauteur de l'urgence, un encadrement des loyers et un accès au crédit dans des conditions excluant les taux usuraires,
- une protection sociale (santé, retraite...) dans un cadre collectif et solidaire,

▪ des investissements ciblés, en particulier en matière d'infrastructures, d'équipements publics et de services publics, en favorisant la recherche, le développement, l'éducation et la formation. Les investissements publics et privés doivent notamment être orientés en faveur d'une économie du développement durable mettant en œuvre les principes adoptés au Grenelle de l'Environnement.

▪ toute aide accordée à une entreprise doit être ciblée et faire l'objet de contreparties. Elle doit être conditionnée à des exigences sociales, en particulier en matière d'emploi. Elle doit faire l'objet d'une information et d'un avis préalable des élus représentant les salariés. Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'Etat

4 – Préserver et améliorer les garanties collectives

Les conditions de vie et de travail pour les salariés des secteurs privé et public, passent par l'amélioration du cadre collectif. C'est pourquoi, il faut :

- abroger les dispositifs légaux qui ont conduit à remettre en cause la réduction du temps de travail,

- retirer la proposition de loi sur le travail du dimanche,
- respecter le dialogue social sur tous les projets et propositions de loi qui touchent à la réglementation du travail,
- face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), mettre en œuvre des réformes porteuses de progrès social.

5 – Réglementer la sphère financière internationale

Cette réglementation doit mettre un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système financier internationale et encadrer les mouvements des capitaux. L'Union Européenne doit être au premier plan pour l'exiger.

Il faut aussi imposer le respect des droits fondamentaux et sociaux et des normes internationales de l'OIT dans tous les échanges internationaux. L'aide publique au développement doit être maintenue et améliorée. C'est ce que demande le mouvement syndical international.

